

Décret

Générale

modern

Décret n° 2013-310/PR/MEFI portant suspension d'importation de ciment.

n° 2013-310/PR/MEFI

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
CHARGE DE L'INDUSTRIE

Date de publication
11 novembre 2013

Numéro JO
n° 21 du 14/11/2013

Date du numéro
14 novembre 2013

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°107/AN/00/4ème L du 29 octobre 2000 relative aux lois de Finances

VU La Loi n°134/AN/11/6ème L du 01/08/2012 portant adoption du Code de Commerce

VU La Loi n°34/AN/03/5ème L portant création de la Société Cimenterie d'Ali Sabieh SA

VU Le Décret n° 2012-158/PR/MDCC portant statuts initiaux de la société de Cimenterie d'Ali Sabieh

VU Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045 du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n° 2013-0046 du 31 mars 2013 portant nomination du Commissaire au Plan

VU Le Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministres.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Toute importation du Ciment en vrac ou en sac pour le marché national est désormais suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Article 2

En cas de force majeure les importateurs de ciment, les grandes entreprises et les investisseurs doivent déposer leurs demandes au Ministère en charge de l'Industrie.

Article 3

L'autorisation d'importation est délivrée sous forme de licence exceptionnelle par le Ministère de l'Industrie.

Article 4

Cette disposition exceptionnelle est prise à titre provisoire pour protéger l'industrie naissante de la production nationale de ciment.

Article 5

Le Ministre de l'Economie, le Ministre du budget sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté.

Article 6

Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH